

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 297/05

AMR 51/193/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / CRAINTES DE TORTURE PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

ÉTATS-UNIS

Fawaz Naman Hamoud Abdullah Mahdi, (h), ressortissant saoudien

Londres, le 25 novembre 2005

Amnesty International a appris que Fawaz Mahdi, un ressortissant saoudien détenu quasiment au secret sur la base navale américaine de Guantanamo, souffrait de graves troubles psychologiques pour lesquels il ne reçoit aucun traitement approprié.

Un ancien prisonnier de nationalité yéménite, détenu à Guantanamo et remis récemment aux autorités yéménites, a déclaré à Amnesty International que Fawaz Mahdi souffrait de graves troubles psychologiques et qu'il faisait régulièrement l'objet de sanctions sans aucune considération pour son état mental. L'avocate de Fawaz Mahdi a confirmé à Amnesty International que son client était déjà atteint de troubles psychologiques graves avant son placement en détention.

Fawaz Mahdi est détenu sans inculpation ni jugement et pratiquement au secret, sans aucun contact direct avec un médecin spécialisé indépendant ni avec sa famille depuis près de quatre ans. Ce n'est que récemment qu'il a pu consulter un avocat. Amnesty International craint que, dans ces circonstances, la santé mentale de Fawaz Mahdi ne se soit gravement dégradée et qu'il ne bénéficie pas d'une prise en charge médicale adaptée. Il risque également d'être victime d'actes de torture ou de mauvais traitements à Guantanamo.

Fawaz Mahdi a été capturé en Afghanistan en 2001. Lors d'une audience devant le Tribunal d'examen du statut de combattant, il a reconnu avoir suivi un entraînement afin de combattre les forces américaines en Afghanistan. D'après des documents déclassifiés, il a également déclaré s'être constitué prisonnier et avoir rendu ses armes aux soldats de l'Alliance du Nord, alliés des troupes américaines, lorsqu'il combattait sous les ordres des talibans, alors au pouvoir en Afghanistan.

Avant même le début des audiences, le Tribunal d'examen du statut de combattant s'était lui-même interrogé sur la capacité mentale de Fawaz Mahdi à participer à ces séances, puis a conclu qu'il était apte. Après avoir pris connaissance de deux examens psychiatriques de Fawaz Mahdi, il a également estimé que « *s'ils étaient convaincants quant au fait que le prisonnier souffre d'une forme de maladie mentale, ils ne permettraient pas de déterminer si le détenu avait agi en tant que combattant ennemi* ». Le Tribunal d'examen du statut de combattant a en outre souligné que deux documents présentés comme des preuves indiquaient que les informations obtenues de ce prisonnier devaient être considérées comme « *très douteuses* » et qu'« *il pouvait y avoir des miettes d'informations vitales enfouies [sous] une montagne d'incohérences relevant du délire psychiatrique* ».

Fawaz Mahdi a remis au Tribunal une déclaration lue par son représentant personnel. En voici quelques extraits, tels qu'ils ont été retranscrits dans la décision du Tribunal : « *Moi, Fawaz, veux que vous sachiez qu'il ne savait pas ce qu'était Al Queda [...] Je me suis accusé de beaucoup de choses devant les interrogateurs pour accélérer ma supposée exécution plutôt que d'aller en prison [...] Je ne voulais pas me battre du tout [...] J'étais là parce qu'on m'a dit qu'il se passait des choses magiques uniquement dans les lieux du Jihad [...] Mais mes amis et le mollah m'ont dit de me battre. J'ai essayé de prier le Coran, pour nettoyer mon âme. Je devais faire le Jihad car c'était mon dernier recours pour nettoyer mon âme [...] On m'a dit que j'avais une maladie magique [...] Je suis allé à l'hôpital [...] J'ai quelques problèmes psychologiques quand j'étais à l'hôpital.* »

Se fondant sur la déclaration de Fawaz Mahdi, le Tribunal d'examen du statut de combattant a confirmé son statut de « *combattant ennemi* », tout en reconnaissant qu'il souffrait de troubles mentaux. Il a jugé que Fawaz Mahdi devait être maintenu en détention à Guantanamo Bay pour une durée indéterminée.

Amnesty International rejette la procédure du Tribunal d'examen du statut de combattant car elle n'est conforme à aucune procédure légale universellement reconnue. Il s'agit d'une procédure purement administrative mise en place au mépris du droit international. Le Tribunal d'examen du statut de combattant est constitué de groupes de trois officiers militaires dont le seul objectif

est de confirmer ou d'annuler pour chaque détenu le statut dit de « *combattant ennemi* ». La procédure du Tribunal d'examen du statut de combattant fait peser la charge de la preuve sur le détenu, qui doit démontrer qu'il n'est pas un « *combattant ennemi* ». Le prisonnier ne peut pas consulter d'avocat et n'a pas accès aux éléments secrets de son dossier. Un grand nombre de détenus ont choisi de boycotter les audiences du Tribunal d'examen du statut de combattant.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de vos craintes pour l'état psychologique de Fawaz Mahdi, détenu à Guantanamo Bay, et efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'il bénéficie de soins médicaux adaptés ;
- dites-vous préoccupé par le fait que la décision de maintenir Fawaz Mahdi en détention en tant que « *combattant ennemi* » repose essentiellement sur ses propres déclarations et ne tient pas compte de son état mental visiblement perturbé ; soulignez également que Fawaz Mahdi n'a bénéficié d'aucune assistance juridique pendant la procédure du Tribunal d'examen du statut de combattant, ce qui est contraire au droit international ;
- appelez les autorités américaines à libérer Fawaz Mahdi à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans le respect du droit international.

APPELS À :

Ministre américain de la Défense :

The Honorable Donald Rumsfeld
Secretary of Defense
The Pentagon
Washington DC 20301
États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense, /* Monsieur le ministre de la Défense,

Adjoint du Ministre de la Défense chargé des questions relatives aux détenus :

Matthew Waxman
Deputy Assistant Secretary of Defense for Detainees Affairs
2500 Defense Pentagon 5E420
Washington DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 6166

Formule d'appel : *Dear Deputy Assistant Secretary of Defense, /* Monsieur l'adjoint du Ministre de la Défense,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*